

S'engager en Service Civique Alterné

L'engagement en Service Civique Alterné s'adresse aux jeunes de 16 à 18 ans révolus. Ce dispositif te permet de réaliser une mission de service civique tout en étant accompagné par des professionnel.le.s de l'éducation populaire et de l'Education Nationale pour te préparer à une reprise d'étude, à une réorientation, à la construction de ton projet professionnel...

Contacts et renseignements

Pour te renseigner, adresse-toi à ton conseiller Mission Locale ou contacte Sophie à la Ligue de l'enseignement - F.O.L 37

par téléphone au : **06.08.47.46.40**
ou par mail à l'adresse : smignonefol37.org

Prendre rendez-vous avec le CIO de Joué-lès-Tours pour
préinscription, **contacte le 02.38.83.49.41**
pour info: fermeture du CIO du 15/07/22 au 22/08/22

TU AS ENTRE
16 ET 18 ANS ?
TU N'ES NI EN EMPLOI, NI
EN ETUDES ?

UNE MISSION DE
VOLONTARIAT
INDEMNISÉE
580€/MOIS

SERVICE CIVIQUE ALTERNÉ

REJOINS LE SCA, UN DISPOSITIF BASÉ SUR
L'ALTERNANCE ENTRE REMISE À NIVEAU
SCOLAIRE ET VOLONTARIAT

CONTACTE SOPHIE, À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT AU
06.08.47.46.40



Le Service Civique Alterné, c'est quoi ?

Un engagement citoyen volontaire, ce n'est ni du bénévolat, ni du salariat. Il est basé sur le principe de l'alternance entre mission de volontariat et remobilisation scolaire.

C'est pour qui ?

- Être âgé de 16 à 18 ans révolus
- Être sorti depuis moins d'un an du système scolaire
- Être ni en étude, ni en formation, ni en emploi

Les jeunes qui habitent en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville seront prioritaires dans l'entrée au dispositif

Combien de temps ?

Le Service Civique Alterné dure 8 mois, de novembre à juin : le mois d'octobre sera consacré aux démarches administratives, accueil individuel, etc...

Dans quels lieux ?

Ta mission de volontariat s'effectue au sein d'une structure d'accueil (association, collectivité locale...) et le parcours pédagogique se déroule au sein du lycée des métiers Victor Laloux, situé au 6, avenue Monge, 37200 Tours.

Quels sont les avantages ?

Cet engagement en Service Civique est indemnisé 580 euros nets par mois. Il ouvre droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État et le temps de la mission sera comptabilisé pour le calcul des droits à la retraite

Comment ça se passe ?

Un parcours d'engagement (21h/semaine) :

J'effectue une mission de volontariat dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation :

- solidarité,
- santé,
- éducation pour tous,
- culture et loisirs,
- sport
- environnement,
- mémoire et citoyenneté,
- développement international et action humanitaire,
- intervention d'urgence.

Je réalise des formations (civique et citoyenne, premiers secours...) et je bénéficie d'un accompagnement individuel pendant toute ma mission.

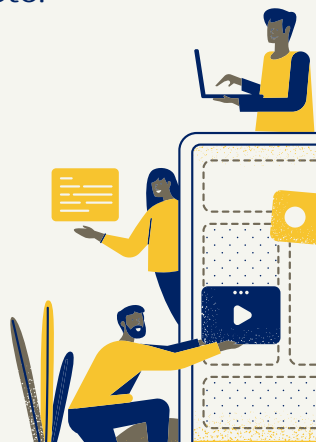


Un parcours pédagogique (10h/semaine) :

Ma progression sera personnalisée en fonction de mes besoins et de mon projet

L'objectif ? Reprendre une formation en alternance ou sous statut scolaire (CAP, BAC pro), ou toute autre formation qualifiante

Exemple d'organisation :



	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5
	Parcours pédagogique (6h30/jour)	Parcours pédagogique (3h30/jour)	Service Civique (7h/jour)	Service Civique (7h/jour)	Service Civique (7h/jour)
		L'après-midi libre			